

Objectifs généraux

- Maintenir et actualiser les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

Pré-requis et Public

- Personne titulaire d'un certificat de "SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL" dans la période de validité de 24 mois.
- Demandeurs d'emploi, salariés, employeurs...

Modalités d'inscription

- Si vous êtes demandeurs d'emploi, contacter votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi
- Si vous êtes salariés, employeurs..., contacter directement le centre de formation POINFOR le plus proche de chez vous

Niveau d'entrée et de sortie : sans niveau spécifique

Durée et date

- En centre : 7 h

Durée hebdomadaire : 7 h. Horaires en centre : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Code CPF : 237259

Siège Social

132 rue de la poudrière
ZI Les Franchises 52200 Langres

T: 03 25 87 02 51 F: 03 25 90 85 72
langres@poinfor.org

Chaumont

48 rue de la Chavoie
52000 Chaumont
T: 03 25 32 26 98
F: 03 25 90 85 72
chaumont@poinfor.org

Saint Dizier

66 avenue du Gal. Giraud
52100 Saint Dizier
T: 03 25 04 38 60
F: 03 25 90 85 72
saint.dizier@poinfor.org

Migennes

131 avenue Jean Jaurès
89400 Migennes
T: 03 86 80 38 28
F: 03 25 90 85 72
migennes@poinfor.org

La Chapelle Saint Luc

8 avenue du Président Coty
10600 La Chapelle Saint Luc

T: 03 25 70 47 47
F: 03 25 90 85 72
la-chapelle-saint-luc@poinfor.org

Contenu

- D'une façon générale il doit comprendre :
 - Une évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.
 - Une partie consacrée à la révision des 2 domaines de compétences (PRÉVENTION et SECOURS)
 - Une partie consacrée à l'actualisation de la formation :
 - aux risques de l'entreprise ou de l'établissement
 - aux modifications du programme

Validation

- Une évaluation certificative est mise en place lors du maintien-actualisation des compétences du SST.
- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification SST figurant au document de référence et transcrits dans une grille de certification (document INRS), utilisée lors de chaque formation maintien et actualisation des compétences.
- A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Coût pédagogique : Contacter le centre de formation pour un devis

Effectif

- Groupe de 4 à 10 personnes

Lieux de formation

- Dans les locaux permanents de POINFOR
 - 48 Rue de la Chavoie - Brottes – 52000 CHAUMONT
 - ZI Les Franchises – 132 Rue de la Poudrière – 52200 LANGRES
 - 66 Avenue du Général Giraud – 52100 SAINT-DIZIER
 - Centre d'affaires Coty – 8 Avenue du Président Coty – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
 - 131 Avenue Jean Jaurès – 89400 MIGENNES
- Dans les locaux temporaires de POINFOR
 - Aube : Bar-Sur-Aube
 - Marne : Vitry-le-François
 - Meuse : Bar-le-Duc
 - Haute-Saône : Gray

Contact

- Alexandra PLA ☎ 03.86.80.38.28 / alexandra.pla@poinfor.org